



Les psychologues de l'Éducation nationale face aux multiples injonctions paradoxales et à la croisée des demandes... Comment résister ?

**STAGE
SYNDICAL**

30

**JEUDI
AVRIL
À 9H30**

UNIVERSITÉ
DE BORDEAUX,
PLACE DE LA VICTOIRE,
AMPHI DURKHEIM

Psy-ÉN EDA et EDO

Venez nombreux échanger,
débattre sur l'actualité de la
profession.

s'inscrire au stage



Le thème principal de la journée :

- Comment le psychologue de l'ÉN peut-il résister aux différentes injonctions qui lui sont adressées ?
- Comment peut-il exercer son métier de psychologue au regard du code de déontologie, des devoirs et obligations liés au statut de fonctionnaire et des diverses demandes qui lui sont adressées ?

Paul Devin spécialiste de ces questions au centre de recherche et formation de la FSU, viendra appuyer nos travaux et notre réflexion.



Psychologues de l'éducation nationale
ACADEMIE DE BORDEAUX

Sommaire

- Nos missions
 - Entre travail prescrit et travail réel
- Les services exsangues
- Des personnels de plus en plus sous pression
- Une offre de formation en panne
- DCIO ne fait plus recette
- Frais de déplacements
- Paroles de psychologues...
- Le tribunal administratif de Bordeaux condamne le rectorat
- Question des outils des psychologues
- Promotion Avancement carrière
- Plan avenir : un lancement dans la précipitation
- PAS
- Pétition santé mentale
- Contacts / Adhérer

NOS MISSIONS : CONTRIBUER AU PARCOURS DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Les psychologues de l'Éducation nationale, censés exercer leur métier dans le respect des principes déontologiques et éthiques d'une profession réglementée, alertent face à la multiplication des injonctions, des protocoles, des dispositifs (PAS, PPO, plateformes, cellules de crise...) qui se superposent et qui impactent l'exercice de leurs missions.

Nous devons réaffirmer notre singularité de psychologue et en tirer notre légitimité pleine et entière à exercer au sein de l'Éducation nationale. Ce sera le meilleur bouclier pour résister aux nombreuses injonctions diverses et paradoxales qui nous sont adressées.

**Le syndicat, un lieu pour
faire collectif et résister**

LES SERVICES EXSANGUES

Difficile d'avoir une vision exhaustive, mais les échanges informels entre collègues permettent d'estimer l'étendue des dégâts. Dégradation des centres d'information et d'orientation (CIO) de l'Académie, fragilisation des équipes et des psychologues alors que l'actualité exige des collectifs solides.

Sur les 21 CIO et 5 antennes, nombreux sont ceux qui ne répondent pas aux normes d'accueil du public.

Chaque département connaît des « projets » ou « besoins » de déménagements (**au moins 9 recensés**) plus ou moins urgents, dus à l'insalubrité des locaux, au désengagement des collectivités... mais force est de constater que les services du Rectorat laissent les acteurs locaux œuvrer sur le terrain, ou font des propositions décalées au regard des activités et missions des services (ainsi du relogement en urgence du CIO de Talence Mérignac* imaginé dans un premier temps hors de son secteur géographique dans des locaux très sous dimensionnés) laissant les équipes composer pendant plusieurs semaines/mois sans espace pour se réunir du CIO de Sarlat, sans lieu d'accueil du public (pendant un an en 2020-2021). À charge des DCIO de bricoler, négocier des solutions sans ménagement, quitte à y perdre parfois leur santé et/ou leur vocation !

**Relogement à l'Université (site de la victoire) – puis locaux temporaires en attente des travaux programmés sur les locaux définitifs à l'horizon rentrée 2026 ???*

Focus sur le CIO de Pau

En ce début 2026 c'est le CIO de Pau qui est dans la tourmente avec un relogement à marche forcée dans des locaux, certes spacieux, de la DSDEN, mais qui ne répondent pas aux conditions d'accueil neutres et indépendantes.

Le CIO de Pau doit être relogé suite au désengagement du Département des Pyrénées Atlantiques. L'administration -Rectorat et DSDEN 64- a décidé sans consultation de reloger le service au sein de la DSDEN.

Pour autant, les questions inhérentes à la spécificité de notre structure : accueil, organisation... ont-elles été pensées ? Le CIO doit répondre avant tout à un accueil neutre, gratuit et de proximité.

Le risque serait celui d'une assimilation à l'autorité administrative alors que le texte précise que les CIO sont des « services extérieurs » de la DSDEN.

L'équipe se mobilise car se pose aussi la question du stationnement et l'accessibilité pour les usagers et les PysEN : pas de gratuité possible. Pour les collègues, les transports en commun sont mis en avant par l'administration.

DES PERSONNELS DE PLUS EN PLUS SOUS PRESSION !

Du côté des CIO, 36 postes de Psy-ÉN (sur 160 ETP) étaient annoncés vacants au dernier mouvement intra (2025) soit 22%, avec de fortes disparités géographiques :

→ 13% de personnels non titulaires en Gironde

→ jusqu'à 42% en Dordogne

L'attractivité des postes à pourvoir est très variable également : plus de 20 candidat·es pour un poste au CIO de Bordeaux Nord alors que 2 postes restent encore non pourvus en Dordogne en janvier !

Nouveauté, les mi-temps thérapeutiques et rompus de temps partiel ne sont pas toujours remplacés. Là encore les services compétents du Rectorat sont d'un maigre soutien puisqu'il a fallu attendre la mi-septembre pour que les offres d'emploi soient enfin publiées tandis que certaines académies limitrophes avaient déjà recruté.

DCIO ne fait plus recette !

Valse des DCIO : 6 des 21 postes de DCIO sont occupés depuis la dernière rentrée par des faisant-fonctions.

De fait la fragilité des équipes s'installe. Difficile de construire un projet collectif et de le porter auprès des établissements et des partenaires. Le risque est d'invisibiliser encore plus nos services et nos missions.

Une offre de formation continue en panne !

L'offre de formation continue demeure très en deçà des attentes des personnels. Les Psy-EN face aux évolutions des recherches en psychologie, auraient besoin de formations.

Pour cette année 2025-2026 aucune offre de formation continue spécifique Psy-ÉN n'est proposée à l'EAFC. Pourtant les Psy-ÉN ont besoin d'avoir un accès à des champs théoriques divers afin d'enrichir leur pratique.

FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Aux conditions RH et de locaux s'ajoutent évidemment celles matérielles, nécessaires à l'exercice de nos missions : les remboursements de frais de déplacement.

Ceci reste un sujet d'actualité pour une grande majorité des psy-en qui exercent en milieu rural. Cette problématique pour laquelle le SNES FSU sollicite la DSDEN et le Rectorat ne trouve aucune réponse satisfaisante. Pourtant cela questionne l'égalité d'accès à l'accompagnement.

Notons que dans d'autres académies, les repas pris en dehors de la résidence administrative sont pris en charge. Dans notre académie on nous propose d'optimiser nos déplacements sinon de travailler en distanciel. Cela illustre bien la méconnaissance de notre administration qui feint d'ignorer que les psychologues travaillent dans la rencontre.

PAROLES DE PSYCHOLOGUES ... LES COLLÈGUES EXPRIMENT DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES SUR LE TERRAIN

Psy-ÉN en Nouvelle-Aquitaine : surcharge, postes vacants, absence de cadre... Jusqu'où irons-nous ?

En Gironde, Dordogne, Landes et ailleurs en Nouvelle-Aquitaine, les psychologues de l'Éducation nationale (Psy-ÉN) sont en première ligne face à une accumulation de missions, un manque criant de moyens, et des conditions de travail de plus en plus précaires. Entre la multiplication des dispositifs (Plan avenir, Parcoursup, protocole santé mentale, cellules d'écoute, salons, bilans ESS/EANA/SEGPA...), l'absence de priorisation claire, et le non-remplacement systématique des collègues à mi-temps thérapeutique ou à temps partiel, la situation devient intenable. Malgré l'engagement et la solidarité entre collègues, les solutions individuelles ne suffisent plus. Il est temps de porter ces questions au niveau institutionnel pour défendre nos conditions de travail et la qualité de notre accompagnement auprès des élèves.

Face à deux demandes, aller à l'ESS d'un élève en situation de handicap ou participer à un salon X ou Y organisé par une officine privée, le ou la Psy-ÉN reste responsable des priorités qui sont les siennes pour déterminer ses choix. Il n'y a rien d'arbitraire puisque les textes réglementaires en particulier la circulaire de mission nous laisse la pleine mesure de la priorisation que nécessitent les actions d'un psychologue en exercice.

Surcharge de travail : quand l'impossible devient la norme

Des missions qui s'empilent, sans concertation ni moyens. Les Psy-ÉN sont aujourd'hui mobilisés sur de multiples fronts : Plan avenir, protocole santé mentale, Parcoursup, salons (y compris privés sur ordre de mission), accompagnement des élèves à besoins particuliers (ESS, EANA), cellules d'écoute... Sans compter les bilans psychologiques exigés pour les admissions en SEGPA, dont la pertinence et la charge administrative sont régulièrement questionnées.

Des exemples concrets :

- Une collègue doit choisir entre un ESS programmé sur son temps de permanence et un salon imposé par ordre de mission.
- Un collègue cumule 3 mois de délai pour les rendez-vous dans ses établissements, malgré un allègement de permanence CIO obtenu localement.
- **Plusieurs collègues envisagent de passer à temps partiel**, signe d'un épuisement professionnel grandissant.

Revendication : Nous demandons un cadre d'exercice dans lequel nous pourrions poser et hiérarchiser nos priorités avec réalisme et clarté face à l'étendue de nos missions et aux injonctions dont nous sommes l'objet – l'exemple de l'injonction à participer à un salon de présentation de formations organisé par un office privé ne fait pas partie de nos missions essentielles face à l'accompagnement d'un-e élève vulnérable, en situation de handicap, cœur de notre métier.

VICTOIRE !!! LE TRIBUNAL DE BORDEAUX CONDAMNE (UNE NOUVELLE FOIS !!!) LE RECTORAT !!!

Dans l'affaire des frais de déplacement, le Tribunal administratif donne raison aux collègues psychologues et enseignant-es spécialisé-es du RASED en condamnant le rectorat de Bordeaux à payer la totalité des frais de déplacements effectués par les collègues, majorés des intérêts de retard.

La FSU SNUipp se félicite une nouvelle fois de la clarté des jugements rendus ce 2 décembre 2025.

Dans ses jugements (5 collègues), le tribunal rappelle notamment que :

- Le rectorat « est tenu d'indemniser l'agent des frais de transport (...) sans que puisse, en particulier, lui être légalement opposée une limitation de crédits. »
- Les missions des psychologues scolaires nécessitent, par nature, la réalisation de nombreux déplacements dans les établissements scolaires, sans qu'une autorisation du supérieur hiérarchique ne soit requise pour chaque déplacement."

Il en conclut notamment que :

- Le DASEN « a entaché sa décision d'une erreur de droit et fait une inexacte application des dispositions citées au point 2 » (décret de 2006 sur les frais de déplacement) en refusant de payer les frais de déplacement dépassant les enveloppes attribuées.

Concernant les frais de déplacement, cela fait des années que la FSU SNUipp dénonce l'incurie du rectorat et des DSDEN, cela fait des années que la FSU SNUipp dénonce le manque de moyen alloué aux frais de déplacement, cela fait des années que la FSU SNUipp demande la fin des enveloppes individuelles qui, illégales, rigi-

difient tout le système de défraiement, cela fait des années que la FSU SNUipp accompagne avec succès les collègues itinérant-es au Tribunal administratif... et cela fait des années que le rectorat et les DSDEN restent sourds à ces demandes pourtant légitimes.

Pour la FSU SNUipp, il est inadmissible que le rectorat et les DSDEN continuent de fonctionner dans l'illégalité. Car, derrière ces 5 collègues courageuses et victorieuses, se cachent de nombreux et nombreuses itinérant-es (CPC, Psy-ÉN, enseignant-es spécialisé-es, etc.) qui continuent à se déplacer à leur frais, contrairement à ce que dit la loi, pour simplement effectuer les missions que l'EN leur a confiées.

Le rectorat de Bordeaux profite de cette situation en économisant sur le dos de ses agents ! Informée des jugements du TA, l'administration avait demandé à ces 5 requérantes de réinscrire sur Chorus la totalité des déplacements afin que celle-ci les rembourse dans les trois jours !!!

Face à une demande complètement hors sol (les collègues n'ont pas à réinscrire des trajets que l'administration a elle-même effacés, dans la plus grande illégalité), la FSU est intervenue auprès du rectorat pour que les sommes dues soient payées sans que les requérantes aient besoin de faire quoi que ce soit.

Le tribunal a tranché, l'administration doit payer !

La FSU a demandé une audience au rectorat Pour les Psy-ÉN

Exigeons que celui-ci se mette enfin en conformité avec la loi en remboursant intégralement tous les déplacements effectués par les collègues itinérant-es

Exigeons le respect du travail des collègues dans des locaux dignes et conformes aux normes d'accueil du public, par respect pour notre jeunesse et leur famille mais aussi pour les psychologues qui les accompagnent

La question des outils du psychologue se pose aussi de façon aigüe

Dans certains CIO les Psy-ÉN doivent se répartir trois malles de WISC-5 entre 18 collègues par exemple. Il est fort à craindre que le renouvellement du matériel lors de la mise sur le marché du WISC 6 ouvrira un temps de marchandage, pied à pied avec l'administration, surréaliste, afin que nous puissions continuer d'exercer dignement nos missions.

Pour les Psy-ÉN EDA, il faut compter sur la volonté des IEN pour négocier auprès des mairies pour financer l'acquisition d'outils nécessaires à l'exercice des psychologues. D'où la grande diversité d'équipement qui pénalise encore le secteur rural.

PROMOTIONS DES Psy-ÉN EDA ET EDO

Accès à la Hors Classe :

L'avancement se fait par tableau de promotion, suite à l'avis attribué par le recteur sur la base des avis évaluateur-ices primaires, après le RDV carrière du 9ème échelon. Cet avis est pérenne. Le tableau est construit en fonction de l'ancienneté depuis l'entrée dans l'échelon 9 et du barème affecté à chaque avis. Un ratio détermine le nombre de promu-es. Un recours est possible concernant l'avis dans le respect du calendrier.

Accès à la classe exceptionnelle

Les textes ont été modifiés, il n'y a plus de fonctions spécifiques suite à la disparition des viviers 1et 2. Sont promouvables les Psy-ÉN ayant atteint l'échelon 5 de la HC au 31 août de l'année en cours. Le Recteur émet un avis suite à l'appréciation littéraire rédigée par l'IEN. Il n'y a pas de contingentement des avis. Par contre l'avancement se fait au choix discrétionnaire du recteur... Il n'y a pas de recours possible pour cet avis.

Situation des détaché-es pour les Psy-ÉN EDA

Le détachement et l'ordonnance du 13 avril 2017 avec la double carrière créent des tensions entre les EDA et entre les EDO. Si le nombre de promotions est à peu près identique au sein du corps des Psy-ÉN pour la spécialité EDA ou EDO, certains Psy-ÉN EDA détaché-es obtiennent aussi des promotions dans le corps des PE. Le Ministère refuse de communiquer les chiffres par spécialité. Il n'est pas possible de renoncer à son intégration.

LOI n° 2019-828 du 6 août 2019

Depuis la loi de la transformation de la fonction publique, il n'y a plus de CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) "collective" promotion et mutation. Il n'y a plus qu'une CAPA recours "individuelle" pour les rendez-vous de carrière

PLAN AVENIR : UN LANCEMENT DANS LA PRÉCIPITATION

Le **Plan Avenir**, censé renforcer l'accompagnement à l'orientation des élèves, a été lancé sans que les moyens nécessaires ne soient déployés pour en assurer la réussite. Une journée de formation a été imposée et organisée à la hâte, pour faire adhérer l'ensemble des professeur-es principaux-ales à ce projet. Mais, **tout reste à construire**. Les équipes pédagogiques, plus particulièrement **les professeur-es principaux-ales du cycle 4 se retrouvent face à cette mission supplémentaire**, sans outils, sans formation adaptée, et sans soutien suffisant.

Accompagner les adolescent-es dans leurs choix d'orientation ne s'improvise pas. C'est une responsabilité qui ne peut pas incomber aux seul-es professeur-es pour qui cette mission à part entière génère stress et anxiété.

Les Psy-ÉN apportent une plus-value dans cette démarche en décalant les enjeux au-delà du scolaire. Elles et ils évitent de réduire l'accompagnement à des prescriptions et préviennent les écueils liés à la marchandisation de l'orientation et de la formation.

Pourtant leur charge de travail déjà alourdie par les missions liées à la santé mentale et aux problématiques psychologiques des élèves ne leur permet pas d'assurer pleinement ce rôle.

Sans création de postes supplémentaires, leurs capacités d'intervention sont limitées laissant les PP seul-es face à une mission qui leur est imposée.

Quelles solutions pour une orientation de qualité ?

Face à cette situation, le SNES FSU :

- ➔ **Exige le recrutement massif de Psy-ÉN** pour soulager les équipes et assurer un suivi individualisé des élèves.
- ➔ **Rappelle la liberté des personnels** dans le choix des outils, supports et contenus pédagogiques. Rien ne nous impose l'usage de la plateforme avenir dans nos missions.

Conclusion : l'orientation, une mission collective à réinventer

Elle ne peut être confiée à des équipes éducatives **sans moyens, sans formation, et sans reconnaissance**. Un Plan pour l'avenir de l'orientation doit être enfin pensé !



Psychologues de l'éducation nationale
ACADEMIE DE BORDEAUX

LES PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS) VONT-ILS DEVENIR LA « TOUR DE CONTRÔLE » DES PSY-ÉN ?

Les PAS ont vocation à être généralisés sur tout le territoire. Pour l'académie de Bordeaux, l'année prochaine 59 PAS ouvriront pour un total de 69.

Département	Nombre de PAS
Dordogne	6
Gironde	34
Landes	8
Lot-et-Garonne	8
Pyrénées-Atlantiques	13

A noter tout d'abord que les 59 postes de coordinateur-ice PAS sont prélevés sur les postes de Professeur-e des écoles, diminuant ainsi les professionnel-les de terrain au contact des élèves. Après les EMASCOL et les conseiller-es techniques psychologues santé mentale, les coordonnateur-ices PAS viennent renforcer la légion des « conseiller-es » qui ne prennent pas en charge les élèves.

A quoi vont-ils servir ?

La réunion d'information syndicale du 05/02/2026 organisée par la FSU-SNUipp nous donne quelques éléments de réponses : les PAS sont censés récolter auprès des établissements les situations des élèves à besoins particuliers.

Suite à leur analyse, ceux-ci vont pouvoir préconiser :

- Un bilan psy,
- Des conseils pédagogiques, un suivi RASED,
- Un bilan de santé, un bilan orthophonique, psychomoteur, etc.

Le PAS devient ainsi « une tour de contrôle » (sic IEN) reléguant les Psy-ÉN, et les enseignant-es de RASED à de simples exécutant-es. Il dénature les missions des psychologues notamment qui au sein des RASED et des CIO analysent de façon systématique l'élève en tant que sujet complexe, en développement, dans son milieu familial, scolaire, etc.

Ce nouveau dispositif ampute les psychologues de cette analyse indispensable.

Le 11 mars, la FSU interviendra au groupe de travail école inclusive du rectorat pour défendre les missions des Psy-ÉN en rappelant le cadre déontologique et réglementaire que la mise en place du PAS met à mal.

Pétition

UNE NOUVELLE ATTAQUE CONTRE LES PSYCHOLOGUES SANTÉ MENTALE ÉDUCATION NATIONALE, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Élisabeth Borne a lancé le recrutement de « **100 psychologues de l'Éducation nationale conseillers techniques en santé mentale** (un dans chaque département) identifiés au sein de pôles départementaux santé, bien-être et protection de l'enfance ».

→ Dans les **Pyénées-Atlantiques**, le DASEN a choisi de désigner une personne qui n'est pas psychologue mais **enseignante agrégée de lettres** (élue adjointe à la mairie de Pau en charge de la prévention de la délinquance et de la sécurité publique) !

→ En **Gironde**, la psychologue conseillère technique en santé mentale est **placée sous l'autorité de l'infirmière conseillère technique** !

→ En **Dordogne et Lot-et-Garonne**, le conseiller technique à mi-temps ne sera **pas nécessairement psychologue** !

On se moque de nous !

Cette nouvelle mesure du Plan santé scolaire, alors que la santé mentale est annoncée en 2025 comme grande cause nationale, n'a fait l'objet d'**aucune concertation avec les organisations représentatives**. Ces nouveaux profils de poste sont pris sur le vivier des postes de psychologues de terrain.

Les psychologues de l'Éducation nationale, EDA (1er degré) et EDO (2d degré et supérieur) s'opposent à un prélèvement des postes alors que le déficit de postes de psychologues ÉN est criant face à l'explosion du mal-être des élèves.



Pour les psychologues de l'Éducation nationale de l'académie de Bordeaux il est urgent d'investir pour l'École, les enfants et les adolescents, dans une période où les indicateurs de santé mentale sont particulièrement préoccupants.

Comme à son habitude, sans écouter les personnels qualifiés, le service public, instrumentalisé par les politiques, n'est à la hauteur de rien face à la souffrance psychique des enfants, des adolescents, ainsi que des familles.

Pour preuve, le nombre de places offertes au concours de Psy-ÉN pour l'année 2026 est en forte baisse (160), alors que nombre de postes vacants explosent dans toutes les académies, y compris dans celles les plus convoitées comme celle de Bordeaux.

Les réponses apportées dans la lutte contre le harcèlement, les ruptures scolaires, l'inclusion scolaire, la souffrance psychique, restent insuffisantes et sans moyens humains à la hauteur des besoins.

La souffrance psychique nécessite du temps, d'être accompagnée par des psychologues diplômés d'état dans le respect de leurs missions.

Les psychologues de l'éducation Nationale demandent d'avoir les moyens de réaliser leurs missions dans le respect de la déontologie de leur profession !

Nous nous opposons au recrutement de personnels non-psychologues !

Nous refusons que ces postes de conseillers techniques en santé mentale soient prélevés sur les postes des psychologues de terrain !

Un Psychologue pour 1600 élèves, c'est beaucoup trop !

Les enfants et les adolescents ont besoin de rencontrer des personnels solidement installés dans leurs missions, en nombre suffisant, avec des conditions d'exercice dignes.

C'est à ce prix que l'on pourra contribuer, avec l'ensemble des partenaires, à une amélioration de la santé mentale des jeunes.

*Signer la
pétition*



Contacts/Adhérer

Le syndicat n'est fort que de ses adhérent·es !

La cotisation peut-être mensualisée.

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer ou d'effectuer le paiement en ligne si vous le souhaitez. Le SNES-FSU et la FSU SNUipp ne fonctionnent que grâce aux cotisations de ses adhérent·es. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant dont bénéficient tous les adhérent·es, qu'ils ou elles soient imposables ou non.

Psy-ÉN EDO
SYNDIQUEZ-VOUS
AU SNES-FSU



Adhérer en ligne :
r.snes.edu/adherer



Secteur Psy-ÉN **EDO** dans l'académie de Bordeaux

Sandra Loustalet-Sens, Armelle Saltel, Philippe Franco
psyen@bordeaux.snes.edu

Psy-ÉN EDA
SYNDIQUEZ-VOUS
À LA FSU-SNUipp



Adhérer en ligne :



Secteur Psy-ÉN **EDA** dans l'académie de Bordeaux

Jean Rustique
jrustique@gmail.com



Les psychologues de l'éducation
nationale FSU

psyen.fsu.fr